Élection du Conseil et du Président de l'Autonomie palestinienne: rôle de l'Union

1995/2292(INI) - 15/12/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. COLAJANNI (PSE,I), le Parlement européen entend voir le Conseil garantir à la délégation du Parlement une association étroite aux travaux de l'Unité électorale européenne et lui permettre ainsi de participer à la surveillance du processus électoral dans toutes ses phases. En outre, bouleversé par l'assassinat du Premier Ministre israélien Yitzhak RABIN "qui a payé de sa vie son engagement pour la paix" et conscient du fait que l'extrémisme fondamentaliste et nationaliste peut compromettre la réussite du processus, le Parlement souhaite un engagement clair et sans réserve de l'Union européenne en faveur de la paix. Dans cette optique, il prône une initiative politique visant à obtenir une entente entre les autorités palestiniennes et le gouvernement israélien sur les points encore en suspens et à garantir un soutien maximum à ce gouvernement dans cette phase difficile et décisive. Parallèlement, il demande donc au Conseil: - de préparer rapidement les instruments juridiques, économiques et commerciaux propres au développement économique des Territoires sous juridiction palestinienne; - d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord euro-méditerranéen d'association avec ces mêmes Territoires; - d'intensifier les actions de médiation de l'Union européenne envers tous les pays de la région pour faire avancer le processus de paix.